

## Déclaration du Cégep de Sherbrooke concernant l'inclusion des personnes des minorités sexuelles<sup>1</sup>

Considérant que le développement personnel et l'épanouissement des étudiantes et étudiants, sans égard à leur orientation sexuelle ou leur identité sexuelle, font partie de la mission du Cégep;

Considérant l'engagement du Cégep à bâtir un environnement éducatif où la diversité est considérée comme une richesse et où se développent l'ouverture d'esprit et la capacité à établir des relations interpersonnelles basées sur le respect;

Considérant l'engagement du Cégep à favoriser la mise en place d'un climat propice à l'apprentissage et ainsi soutenir la persistance scolaire de l'ensemble de ses étudiantes et étudiants, sans égard à leur orientation sexuelle ou à leur identité de genre;

Considérant que les paroles et les gestes homophobes ou transphobes ont un impact psychologique néfaste sur les personnes visées ou les personnes ne répondant pas aux stéréotypes de masculinité ou de féminité;

Considérant que dans sa volonté de favoriser un milieu de vie et de travail sain et stimulant, exempt de toute forme de harcèlement, le Cégep s'est doté d'une *Politique pour contrer le harcèlement psychologique* en milieu de travail ainsi que d'une *Politique relative aux recours dont peuvent se prévaloir les étudiantes et étudiants*;

Considérant que l'inclusion explicite des personnes des minorités sexuelles contribue à développer pour tous la capacité individuelle et collective d'évoluer dans un contexte de diversité accrue menant de ce fait à une société plus juste, solidaire, inclusive et éclairée;

Considérant que la renommée et le rayonnement du Cégep aux plans régional et international contribuent à la mise en valeur de comportements d'ouverture et d'inclusion;

Considérant la pertinence de prendre appui sur la *Charte québécoise des droits et libertés de la personne*, la *Politique québécoise de lutte contre l'homophobie* et le *Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie*;

**Le Cégep de Sherbrooke s'engage à soutenir l'inclusion des personnes des minorités sexuelles en ne tolérant aucune forme d'homophobie ou de transphobie et en prenant les mesures appropriées pour prévenir et contrer tout geste homophobe ou transphobe au sein de son établissement.**

---

<sup>1</sup> Quelques définitions

**Minorités sexuelles** : Expression qui inclut les lesbiennes, les gais, les personnes bisexuelles, transsexuelles et transgenres. *Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie 2011-2016*

**Orientation sexuelle** : Désigne l'éventail de la sexualité humaine et s'applique aux orientations gaie, lesbienne, bisexuelle et hétérosexuelle. Rapport de la CDPDJ *De l'égalité juridique à l'égalité sociale - Vers une stratégie nationale de lutte contre l'homophobie*, mars 2007

**Identité sexuelle** (ou identité de genre) : Le sentiment d'appartenir au sexe masculin ou féminin. *Pour une nouvelle vision de l'homosexualité – Guide du participant*, Novembre 2007

**Homophobie** : Toutes les attitudes négatives pouvant mener au rejet et à la discrimination, directe et indirecte envers les gais, les lesbiennes, les personnes bisexuelles, transsexuelles et transgenres, ou à l'égard de toute personne dont l'apparence ou le comportement ne se conforme pas aux stéréotypes de la masculinité ou de la féminité. *Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie 2011-2016*

**Transphobie** : Toutes les attitudes négatives pouvant mener au rejet et à la discrimination, directe et indirecte envers les personnes transsexuelles, transgenres et travesties, ou à l'égard de toute personne qui transgresse le genre, le sexe ou les normes et représentations relatives au genre et au sexe. *Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie 2011-2016*